

DISPARITION DE NOTRE PRESIDENT JEAN-MICHEL FOURCADE

Le 13 avril dernier Jean-Michel Fourcade nous a quittés, vaincu par la maladie. Jusqu'à l'automne dernier il présidait encore les réunions de notre conseil d'administration, en janvier 2020 il nous offrait ses vœux ! Jusqu'au bout de ses forces il s'est préoccupé de l'avenir de **l'Association Fédérative Francophone des Organismes de psychothérapie relationnelle et de psychanalyse**, dont nous sommes fiers de perpétuer l'héritage. Il demeure un acteur majeur du vaste courant associatif français qui au détour des années soixante a cherché à regrouper les représentants d'une profession en plein essor qui commençait à se faire une place non négligeable en introduisant de nouvelles pratiques dans le champ de la santé mentale en France : celle des psychothérapeutes.

Ce courant qualifié à l'époque¹ de *Mouvement du potentiel humain* comme tout mouvement en développement s'est affermi en plusieurs phases témoignant de sa nécessité comme de sa vitalité permanente. Toute une génération de jeunes thérapeutes, inspirés par la philosophie existentielle et les idéaux de l'humanisme, l'ont animé avec conviction et acheminé jusqu'à nous : Jean-Michel Fourcade, notre président, fut de ceux-là. Hors des sentiers disciplinaires traditionnels, forts de leur découverte d'un nouvel accès au savoir acquis par l'expérience de la vie groupale et d'exigeantes mises à l'épreuve personnelles (avec la participation de nombreux formateurs d'envergure internationale), ouverts à la transdisciplinarité et à la diversité des références théoriques, les pionniers de ce qu'on a appelé les *Nouvelles Thérapies* ont bientôt cherché à se rassembler et ont fait école. Deux tendances ont dessiné assez vite des lignes de fracture dans ce foisonnement créatif: celle de tenants d'une conception *prescriptive* du changement psychique imprégnée de repères objectifs et de rationalité, fidèle aux paradigmes scientifiques et médicalisants en vigueur, et celle d'une approche *relationnelle* considérant la *relation* thérapeute/ thérapeute comme le ressort essentiel du processus thérapeutique, relevant d'une épistémologie constructiviste plus adaptée à la connaissance du vivant.

Pour promouvoir une profession émergente qui les différenciait des traditions du soin psychique, soucieux de défendre leurs intérêts communs et de faire reconnaître publiquement la place qu'ils occupaient déjà dans l'espace social aux côtés des professions voisines, ces *nouveaux thérapeutes* ont souhaité mutualiser leurs forces en se syndiquant (création du PSYG en 1968, du SNPPSY en 1981²) puis en se fédérant pour créer, en 1995 un organisme capable d'associer écoles, syndicats, sociétés savantes et groupements divers de

¹ Années 1970-1980

² Le PSYG rassemble plusieurs sections : psychanalyse, psychologie et psychothérapie. Le SNPPSY sous l'impulsion de Philippe Grauer développera au fil de temps le concept de *psychothérapie relationnelle* de concert avec l'AFFOP.

praticiens : la Fédération Française de Psychothérapie (FFdP)³. Trois ans plus tard en désaccord avec la ligne politique tenue par les dirigeants d'alors, davantage orientée vers la promotion des méthodes et des intérêts corporatistes des écoles que vers la défense et la promotion des valeurs fondamentales de notre mouvement, et devant l'impossibilité de faire entendre sa voix, une partie importante des membres de la FFdP a eu pour devoir de choisir la rupture pour fonder une seconde fédération, plus représentative de la spécificité dans laquelle elle se reconnaissait davantage : (1998) pour fonder une seconde fédération plus représentative de l'identité spécifique dans laquelle elle se reconnaissait davantage : la défense d' « **un métier au-delà des méthodes** »⁴ et d'une nouvelle discipline dénommée dès 1997 *psychothérapie relationnelle*⁵.... C'est avec ce projet initial qu'est née l'Affop, dont Jean-Michel Fourcade a assumé la présidence fidèlement et fermement pendant 22 ans⁶.

Une histoire en trois temps :

Ce projet novateur avait un cap qu'il a fallu étayer, maintenir et affiner au cours de toutes ces années : Jean-Michel et ses coéquipiers⁷ y ont veillé et se sont efforcés d'y rester fidèles contre vents et marée, et les vents furent souvent contraires ! Nous pouvons distinguer aujourd'hui 3 étapes majeures qui se sont succédées pendant les deux dernières décennies :

- 1- l'identification et l'affirmation des valeurs fondatrices d'un courant désormais unifié sous l'appellation de « psychothérapie relationnelle »
- 2- La bataille avec les pouvoirs publics pour la défense du titre de psychologue.
- 3- Le maintien des valeurs fondatrices dans un paysage social travaillé par les paradigmes de la société post moderne.

Dans un premier temps l'Affop s'est appliquée à se donner des statuts fidèles à ses valeurs fondatrices : un mode de fonctionnement démocratique et concerté, le respect de la pluralité des méthodes dans le maintien d'une valeur commune essentielle : « *une compréhension de la psychothérapie en terme de sujet et de relation plutôt que de méthode* »⁸. Son souci premier concernait la qualité des organismes membres, invités à devenir *titulaires* sous condition de démontrer sur des critères rigoureux la convergence de leur projet avec les principes de la fédération tout en gardant leur autonomie. Dès l'origine, l'Affop a elle-même tenu à affirmer son indépendance en distinguant clairement la position professionnelle du thérapeute

³ Aujourd'hui FF2P : Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse

⁴ Cf. Titre donné au colloque organisé par l'AFFOP dans les locaux de l'Assemblée Nationale en 2002

⁵ Terme officialisé à l'AG du SNPPSY (1999) par Philippe Grauer.

⁶ A l'exception de 2 années de 2002 à 2004

⁷ Parmi les plus constants il faut noter Philippe Grauer, Arlette Gastine, Gérard Béthune, Michael Randolph, Eliane Locatelli, Pierre Coret, Serge Cueille, Marcelle Maugin sans oublier les plus récents: Christine Bonnal, Caroline Ulmer-Newhouse etc.

⁸ Gérard Béthune, dans son rapport d'activité de 2004

relationnel de celle du psychiatre, du psychologue ou du psychanalyste, tant face aux modalités d'apprentissages que sur le plan de la reconnaissance des compétences nécessaires. Le changement de cadre épistémologique nécessitait en effet d'envisager autrement le processus thérapeutique et conséquemment les modes d'habilitation du futur praticien. Il fut établi que la qualification de ce dernier devrait répondre désormais en priorité à **5 critères**: 1) avoir fait l'*expérience* personnelle d'une psychothérapie relationnelle, 2) avoir reçu une formation théorique et pratique de haut niveau, 3) témoigner d'une position éthique et du respect d'un code de déontologie, 4) s'adonner à la pratique régulière d'une supervision 5) avoir été soumis à un processus d'agrément par les pairs de sa qualité effective de psychothérapeute.

L'exigence de ce 5^{ème} critère revendiqué déjà depuis quelques années par le SNPPSY, parrain en la matière, souligne l'importance d'une évaluation des compétences basée sur l'implication et la position éthique du thérapeute lui-même au-delà de toute technicité et sur sa foi dans le rôle essentiel de la relation mise en jeu lors du processus thérapeutique, quelles que soient les méthodes et les références théoriques sur lesquelles il s'appuie par ailleurs. Elle ne saurait se contenter de répondre aux seuls critères d'adéquation aux normes sanitaires ou socio-économiques en vigueur dans une culture donnée. Elle signe encore à ce jour la singularité de l'Affop qui a toujours maintenu cette revendication lors des débats confraternels qu'elle continue d'avoir avec la FF2P à la recherche d'intérêts communs.

La deuxième période fut celle d'une longue bataille de plus de 10 ans avec les pouvoirs publics autour de **l'attribution du titre d'exercice professionnel de psychothérapeute**. En concertation avec les autres représentants des organismes défenseurs de ce titre Jean-Michel Fourcade s'y est montré particulièrement combatif : son sens politique, sa courtoisie naturelle et ses compétences juridiques ont facilité les rencontres personnelles et collectives avec les élus de l'époque député et sénateurs, ministres⁹, instinctivement ou idéologiquement favorables à notre cause ainsi qu'aux entretiens et réunions convoquées par le Ministère de la Santé¹⁰. Ces rencontres ont semblé prometteuses dans un premier temps. Progressivement, sous le poids des changements de contexte politique, des pressions de l'Académie de médecine, des résistances des mandarins, de l'opiniâtreté personnelle du député Accoyer et au prétexte de lutter contre les sectes, la majorité en place a fini par s'allier l'opinion majoritaire, faisant pencher la balance en notre défaveur en dépit d'une presse plutôt favorable, au nom d'une prétendue sécurité des usagers.

Les rivalités partisans suscitées par l'attribution légale nouveau titre d'exercice professionnel ont eu raison d'une hypothétique union des tenants d'un accompagnement psychique résolument relationnel avec lequel les psychanalystes auraient pu assez naturellement

⁹ Les députés Jean-Michel Marchand, Christian Vasseur, l'ancien ministre Claude Evin, le sénateur Jean-Pierre Sueur, le ministre Xavier Bertrand etc.

¹⁰ Réunion organisée par la Direction Générale de la Santé (1999), janvier 2000 : entretiens avec Mme Gallot (BSM), M.Obrecht (Juin 2000) Conseiller de la Secrétaire d'Etat à la Santé, F. Brunel Conseiller technique au cabinet du ministre de la santé etc.

admettre un lien de parenté. Trop soucieux de reconnaissance universitaire ou méprisants de ce qu'ils ont toujours considéré comme une variante affadie et vulgarisée de leur propre dispositif, ils ont choisi de protéger leur intérêt immédiat (à court terme). Notre président a tenté tous les rapprochements possibles jusqu'à ce que les tenants de la Cause freudienne, alliés d'un jour¹¹, désavouent définitivement comme leurs confrères les ni psychiatres, ni psychologues, ni psychanalystes et retirent définitivement leur épingle du jeu des négociations.

Quant aux défenseurs de la psychothérapie relationnelle, trop faibles en nombre et sans doute en notoriété, l'idéologie dominante du néo-libéralisme en vogue les a noyés sous ses références positivistes et ses lobbys, ses balises académiques, sa peur atavique du singulier et de la subjectivité : il était somme toute dans son ADN de refuser un statut légal à une profession susceptible de promouvoir le Sujet et l'imprévisibilité du vivant.

La bataille fut perdue, la loi sur le titre d'exercice professionnel de psychothérapeute promulguée en 2010 et toutes les tentatives des responsables d'organismes qui souhaitaient en toute justice donner une visibilité et un statut officiel à leurs pratiques furent vaines, y compris le recours de l'Affop auprès du Conseil d'Etat. Cette défaite cinglante repousse inévitablement dans une relative *marginalité* quantité de psychothérapeutes expérimentés (et d'apprenants en formation) dépouillés officiellement (ou exclus d'office) d'un titre auquel ils avaient pourtant su donner une réalité sociale et une identité consistante par une autoréglementation mise en place 20 ans auparavant. Il n'était pas question pour autant d'obtenir à *n'importe quel prix* comme l'a affirmé souvent Jean-Michel Fourcade une reconnaissance de l'Etat. Les représentants historiques du mouvement (les deux syndicats et les deux fédérations) réunis au sein d'un groupe de liaison informel, le GLPR (2009), se sont opportunément rebaptisés *psychopraticiens relationnels*¹² mais ne renoncent en aucun cas ni à leurs principes fondateurs ni à leur conviction de contribuer plus que jamais au bien de tous.

Sans plus attendre d'être définis par des législateurs trop éloignés de notre réalité quotidienne, en nous appuyant sur notre expérience des 50 dernières années nous avons continué à nous faire connaître du public et à partager nos vues avec d'autres chercheurs en sciences humaines au cours de nombreuses journées d'étude¹³, tout en élaborant une charte fédérative (2014) pour préciser davantage le cadre de notre conception d'une la pratique spécifiquement *relationnelle* de la psychothérapie.

Nous abordons aujourd'hui une **troisième période**. Jusqu'à la promulgation de la loi l'Affop et les psychothérapeutes relationnels ont tenté de contribuer à sa construction et de sauver des espaces de liberté. Les décrets d'application de 2010 et 2012 ont ruiné leurs derniers espoirs. Les Agences Régionales de Santé chargées de valider leurs compétences en appliquant la

¹¹ Constitution d'une alliance provisoire au sein de la Coordination psy de 2004 à 2009)

¹² Décision prise par le GLPR le 10 juin 2010

¹³ 2005,2006, 2007, 2009,2012

clause du grand-père se sont montrées plus que parcimonieuses et n'ont autorisé sans hésitations que les psychologues cliniciens à porter le titre tant convoité¹⁴. Aujourd'hui nous voyons monter les exigences de mise aux normes des formations professionnelles qualifiantes dans tous les métiers par un Etat toujours plus soucieux d'objectivation des savoirs et de productivité mesurable, sous l'étendard de la qualité des services et de la protection des usagers. Les écoles qui forment à la psychothérapie relationnelle tout en se pliant de leur mieux aux obligations légales (contrôles fiscaux, numéros de formateurs, DataDOCK) tentent vaillamment de maintenir leur existence et de perpétuer des processus d'apprentissage axés sur l'expérientiel et le subjectif avec leurs propres critères d'efficience.

A partir de la promulgation des derniers décrets la position de l'Affop fut de demeurer prudente face à la reconnaissance des pouvoirs publics dans la crainte de voir menacé plus encore le libre exercice de la psychothérapie relationnelle¹⁵. Celle-ci s'est retrouvée tout autant menacée d'être assimilée à une activité paramédicale que renvoyée dans le champ du Bien-être¹⁶, comparée à un métier de moindre équivalence universitaire que de se voir attribuer un qualificatif dénaturant¹⁷. La défense de la qualité et de la valeur des lieux de formation qu'elle fédère, du statut des professionnels qui s'y forment est plus que jamais d'actualité. J'aimerais à ce titre rappeler l'ambition de Jean-Michel Fourcade au moment de la création de l'Affop « *La psychothérapie en France et nous le souhaitons en Europe jouera son avenir sur la question de l'éthique, se distinguant par son exigence d'intégrité* »¹⁸ : il me semble qu'elle n'a pas pris une ride.

J'ajouterai une dernière citation : à une collègue administratrice qui l'interpelait à propos de la bataille pour le titre de psychothérapeute : « *Jean-Michel c'est la guerre !* » il avait répondu : « *Je n'ai jamais été jusqu'à me décrire avec cet aspect de notre militantisme, même si de thérapie reichienne en psychanalyse lacanienne plus quelques deuils j'avais peu à peu accepté que la mort et la violence sont dans la vie, aussi bien dans nos existences personnelles affectives et intimes que dans les grands mouvements sociaux et mondiaux* »¹⁹ son départ nous invite à continuer le combat .

La période actuelle se présente donc comme un défi à notre créativité et à notre espérance dans l'avenir. Jean-Michel Fourcade a fait sa part, nous aimons à penser qu'il n'aurait pas cédé dans l'adversité un pouce sur les valeurs que nous avons toujours partagées avec lui et que nous souhaitons ardemment transmettre: la liberté de concevoir sur des bases conceptuellement solides et personnellement éprouvées un métier d'avenir dont nous

¹⁴ Les psychiatres l'ayant obtenu d'office, les psychanalystes ne le réclamant pas, les psychologues cliniciens se l'appropriant sans autre garantie que celle de leur diplôme universitaire.

¹⁵ Avec la crainte d'être soupçonnés un jour d' « exercice illégal de la psychothérapie ».

¹⁶ Même si elle a dû se résigner à un classement dans la rubrique « profession hors cadre réglementé » des Pages jaunes.

¹⁷ « Psychothérapie sociale » niveau bac+2

¹⁸ Discours prononcé lors de la réunion organisée par le SNPPSY dans les locaux de l'Assemblée Nationale (novembre 2000)

¹⁹ AGO de l'AFFOP 2006

sommes convaincus qu'il contribue - bien au-delà du maintien de la santé, du bien-être ou de la seule sécurité des individus - à restaurer avant tout leur capacité à retrouver du sens à leur existence d'êtres *humains*.

Marcelle Maugin

Vice-Présidente de l'AFFOP

26/04/2020